En 2023,
gagnons sur les retraites et les salaires !

Édito

Malgré l'organisation chaotique des élections qui se traduit encore par une participation faible, la CGT continue sa progression en gagnant nationalement 0,5 pt et en renforçant son siège au Comité Social d'Administration (CSA) ministériel avec 6.6% des voix exprimées.

Dans les académies, la CGT progresse aussi en gagnant des sièges aux CSA académiques, elle est présente dans 12 académies, elle progresse également en gagnant des sièges dans les CSA-SA (services académiques).

Elle conserve également sa présence dans des nombreuses CAPA des ATRF, et reste à la CAPN des TRF avec 1 siège et à la CAPN des ASI/IGE/IGR avec un siège également.

Dans les Commissions Administratives Paritaires, le ministère poursuit son œuvre de destruction des syndicats puisqu'il a regroupé tous les corps par catégorie pour les personnels ATSS.

Ces résultats doivent nous motiver encore plus pour dire NON au projet du gouvernement sur les retraites et pour obtenir des augmentations des salaires par la revalorisation du point d'indice et la mise en place des nouvelles grilles pour toutes et tous.

Par un décret en date du 22 décembre, le gouvernement a procédé à une revalorisation du traitement le plus bas. À l'instar du SMIC, l'augmentation retenue est de 1,8 %. De ce fait, compte tenu du mécanisme affligeant appliqué depuis quelque temps, le salaire minimum de la Fonction publique correspond à celui versé à l'indice majoré 353 contre 352 précédemment, soit 1 712,06 euros.« Mécanisme affligeant » car, rappelons-le, aucun autre salaire n'est impacté par cette revalorisation, pas davantage que la grille indiciaire n'est modifiée. Cette aumône maintient les personnels de catégorie C dans une précarité intolérable.

Notons que le salaire d'entrée dans la catégorie B ne se situe que 0,8 % net mensuel au-dessus du salaire minimum et que celui de la catégorie A n'est supérieur au SMIC que de 10,5 % depuis le 1er janvier !

De nouveau, cela démontre que les seules réformes catégorielles et leurs dispositifs parcellaires constituent des palliatifs qui, sans augmentation générale, conduisent à des détériorations inacceptables de la grille indiciaire.

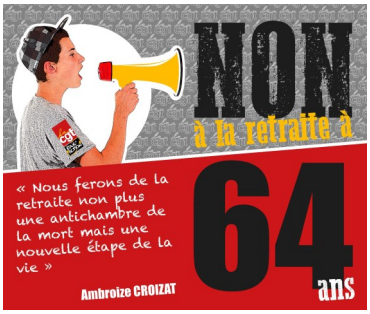

La CGT Éduc'action appelle l'ensemble des personnels à la mobilisation. Elle invite les personnels à se réunir en assemblées générales afin de construire un mouvement social capable de gagner sur la retraite et les salaires.